Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 029-212901177-20251216-DCM20251201-DE

Lannilis
Terre des Abers

MAIRIE DE LANNILIS
19, rue de la Mairie
29870 LANNILIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 décembre, à vingt heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Jean-François TRÉGUER, Maire.

Date de réunion : 16/12/2025
Date de convocation : 09/12/2025

Nombre de :
- conseillers en exercice : 29
- conseillers présents : 25
- conseillers votants : 28
- pouvoirs : 3

Votes : Pour : 28
Contre : 0
Abstention : 0

Etaient présents : Jean-François TRÉGUER, Claude DARÉ, Cécile LE ROUX, Henri LÉLIAS, Christelle HÉLIÈS, Gwendal LE COQ, Sabrina OULHEN, François-Guillaume LE GALL, Adeline CORNEC, Philippe MONOT, Denis MERCELLE, Jean-Michel LANNUZEL, Jean-Yves GOURIOU, Laurence CORRE, Pascal SIMIER, Sandrine LAVIGNE, Sandrine GAC, Liliane OGOR, Fabienne LANDURÉ, Charline NICOVIOTIS, Dominique MIGNON, Nadine KASSIS, Laurence GUIARD-RENAULT, Pascal HERVIO, Christelle MARTIN, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Alain FLOUR, pouvoir à Jean-François TREGUER
Caroline PRIGENT-LÉON, pouvoir à Charline NICOVIOTIS
David NORMAND, pouvoir à Gwendal LE COQ

Absente : Camille GUIAVARCH

Secrétaire de séance : Sandrine GAC.

DCM N°2025-12-01
OBJET
MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Des heures complémentaires sont confiées en permanence depuis des mois à un agent du service «entretien». Ces heures relèvent d'un besoin avéré et permanent. Il convient de les intégrer au taux d'emploi de l'agent concerné.

Service	Fonction occupée	Quotité	Catégorie	Cadre d'emploi	Création/suppression /modification
Entretien	Agent d'entretien	33	C	Adjoint technique, Adjoint technique principal 2eme et 1ere classe	Augmentation du taux d'emploi liée à un besoin avéré et permanent

DÉLIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics;
Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 34;
Vu les délibérations du Conseil Municipal en date du 29 septembre 2016 et du 27 septembre 2018 instaurant un tableau des emplois ;
Vu l'avis favorable du CST du 24 novembre 2025,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :
- **valide cette modification du tableau des emplois,**
- **inscrit au budget les crédits correspondants,**
- **autorise M. le Maire à signer tout acte y afférent.**

Acte rendu exécutoire, compte tenu :
du dépôt en sous-préfecture effectué le : 23/12/2025
et de la publication effectuée le : 23/12/2025

Pour extrait conforme au registre.
Le Maire, Jean-François TRÉGUER

MAIRIE de LANNILIS (Finistère)